

Montréal  
en commun



LABORATOIRE D'INNOVATION  
CIVIQUE POUR L'EXPÉRIMENTATION  
RÉGLEMENTAIRE (LICER)

# Cahier des apprentissages 2021

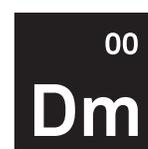
Version du 28 janvier 2022

UN PROJET  
PORTÉ PAR

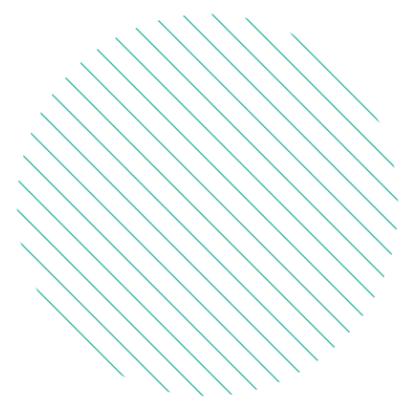
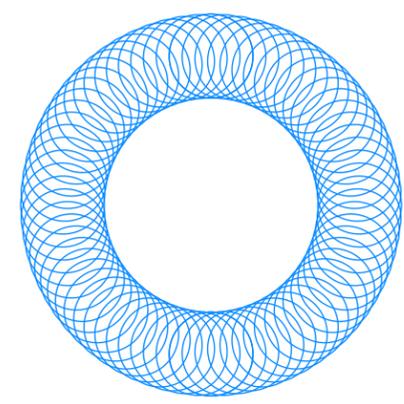
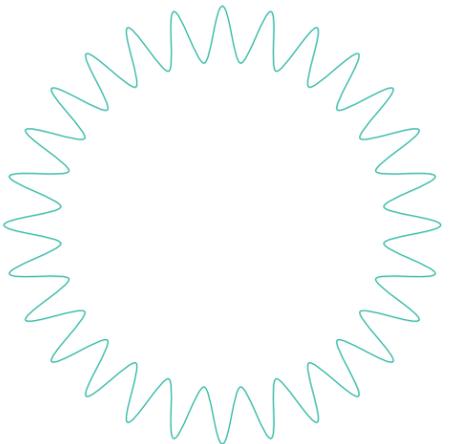
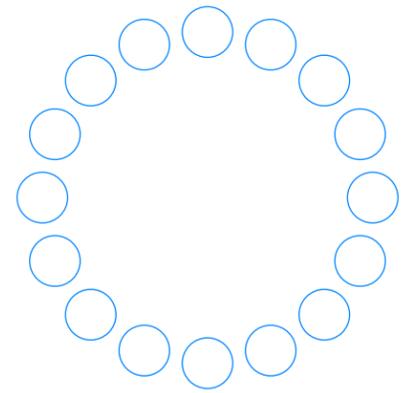
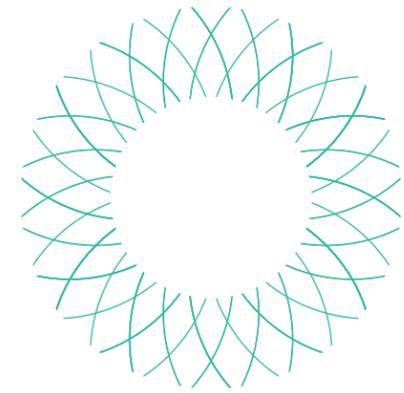
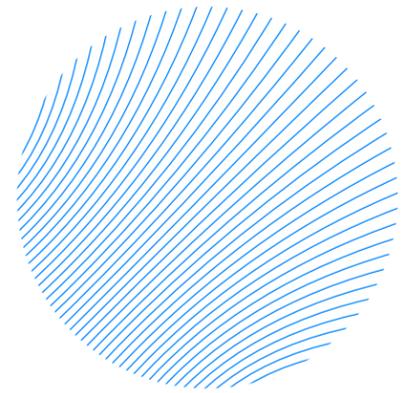
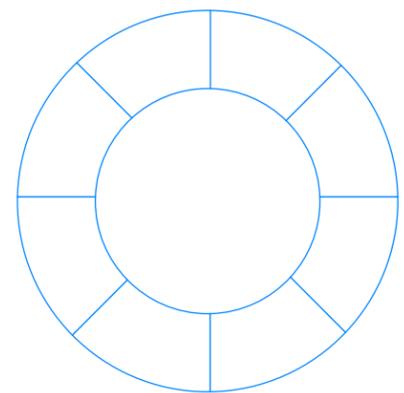
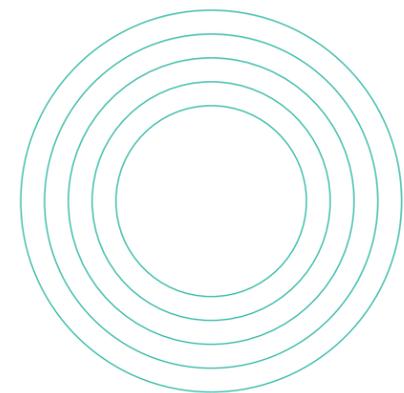
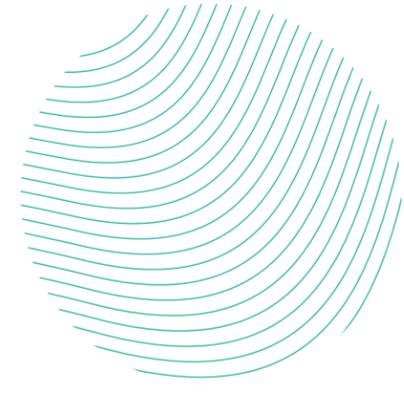
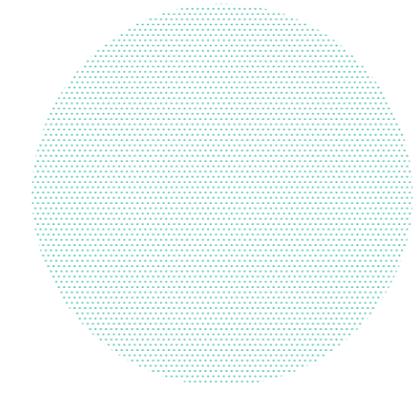
**M/S**

Maison  
de l'innovation  
sociale

EN COLLABORATION  
AVEC



CITÉ-ID  
LIVING  
LAB Gouvernance  
de la résilience  
urbaine



Section 1.

**CONTEXTE & INTENTION DU CAHIER DES APPRENTISSAGES**

p.4

Section 2.

**L'INNOVATION RÉGLEMENTAIRE : UNE PRATIQUE EN ÉMERGENCE**

p.6

Section 3.

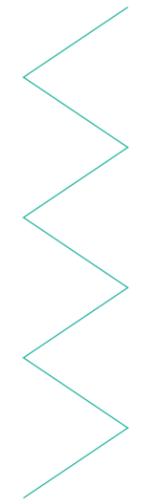
**MONTRÉAL EN COMMUN : TRANSFORMATION & EXPÉRIMENTATION**

p.12

Section 4.

**CONCLUSION : LE LICER COMME LEVIER DE CHANGEMENT**

p.22



# Section 1.

## CONTEXTE & INTENTION DU CAHIER DES APPRENTISSAGES

Le LICER est porté par la Maison de l'innovation sociale (MIS) en collaboration avec le Cité-ID LivingLab de l'École nationale d'administration publique (ENAP) et Dark Matter Labs.

Le LICER vise à soutenir le déploiement de projets en mobilité durable et en alimentation issus de Montréal en commun. Il accueille des expérimentations autour de l'adaptation d'un règlement ou d'un cadre réglementaire inspiré par des projets innovants à impact socio-écologique.

Le LICER œuvre également au développement de nouvelles pratiques institutionnelles. À ce titre, le LICER a pour ambition de soutenir la Ville de Montréal dans sa volonté d'instaurer de nouvelles approches permettant d'adapter le cadre réglementaire municipal afin d'en faire un levier à l'innovation.

### UNE COLLABORATION PORTEUSE

Le LICER résulte d'une série de réflexions entamées par différents partenaires qui travaillent depuis un certain temps à interroger les cadres financiers et/ou législatifs qui structurent nos milieux de vie.<sup>1</sup> Ces réflexions ont mené à imaginer plusieurs projets permettant de développer de nouvelles approches réglementaires, en réponse aux impératifs d'innovation actuels.<sup>2</sup>

Le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM) a donc soutenu la création d'un laboratoire d'expérimentation réglementaire dans le contexte municipal montréalais. Le LICER dans sa forme actuelle s'est consolidé autour de la collaboration fructueuse et de la mise en commun des expertises des différents collaborateurs et collaboratrices du projet.

### UN CAHIER À L'ATTENTION DE LA COMMUNAUTÉ D'INNOVATION DE MONTRÉAL EN COMMUN

Les apprentissages présentés dans ce cahier émanent des activités menées par le LICER au courant de l'année 2021. Ils sont le reflet de réflexions préliminaires sur la relation entre l'innovation et la réglementation, le rôle de la réglementation dans le déploiement des projets portés par la communauté de Montréal en commun et plus largement sur les potentiels de la réglementation dans le contexte de la transition socio-écologique.

À travers le partage de ces apprentissages, l'équipe du LICER souhaite alimenter une discussion sur les enjeux et opportunités relevés dans la relation entre innovation et réglementation, avec l'ensemble des actrices et acteurs impliqués dans Montréal en commun, l'administration publique, et les Montréalaises et Montréalais.

Un cahier des apprentissages est produit chaque année par l'équipe du LICER.

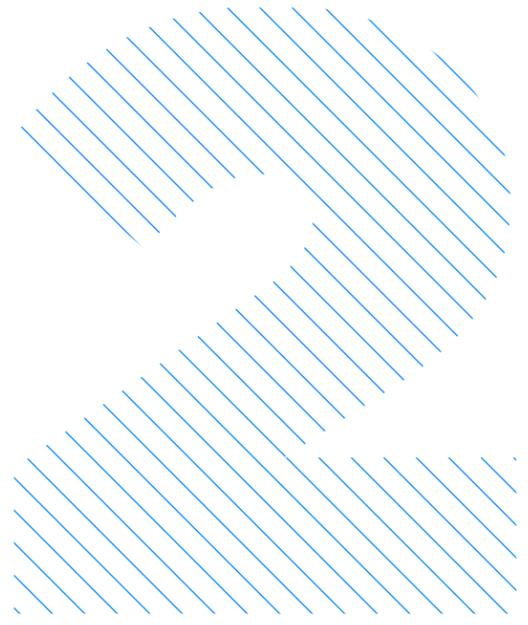
[Consultez le Cahier des apprentissages 2020 sur Passerelles dans la Communauté Montréal en commun.](#)

Pour échanger au sujet de ces divers apprentissages, [contactez-nous](#) !



## Section 2.

# L'INNOVATION RÉGLEMENTAIRE : UNE PRATIQUE EN ÉMERGENCE



### Méthodologie et activités

Au cours de l'année 2021, plusieurs activités menées par le LICER ont servi à investiguer la pratique émergente de l'innovation réglementaire et à documenter la tension qui existe entre l'innovation et les pratiques usuelles de mise en place et d'application de la réglementation.

#### REVUE DE LITTÉRATURE SUR L'INNOVATION DANS UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La littérature sur l'innovation réglementaire demeure à ce jour limitée. NESTA, une fondation basée au Royaume-Uni qui œuvre à tester et mettre à l'échelle des solutions nouvelles à des problèmes sociétaux d'envergure, a dans les dernières années produit une série de travaux sur la pratique. Les rapports [Renewing regulation: 'Anticipatory regulation' in an age of disruption](#)<sup>3</sup> et [20 Tools for Innovating in Government](#)<sup>4</sup> se sont avérés être des guides essentiels puisqu'ils abordent l'innovation réglementaire dans une perspective de transformation plus large des modes de gouvernance institutionnels. D'autres études réalisées par NESTA, avec le Centre d'innovation en matière de réglementation du Gouvernement du Canada, abordent plus spécifiquement la question de l'expérimentation dans un contexte réglementaire.<sup>5</sup> Ces études soulèvent notamment la pertinence de l'expérimentation pour les organismes de réglementation.

#### ÉTUDE DE CAS DE PROJETS D'INNOVATION RÉGLEMENTAIRE À L'INTERNATIONAL

Vingt-cinq projets d'innovation réglementaire ont été recensés par le LICER, pour lesquels des données descriptives ont été colligées. Neuf projets ont ensuite été sélectionnés en fonction de la pertinence de l'innovation abordée, de l'échelle d'intervention des projets, du système juridique impliqué et des mécanismes de participation dans le processus. L'objectif était d'établir un portrait de différents types d'approches d'innovation réglementaire. Au-delà des cas d'étude, quatre entrevues ont eu lieu avec des porteurs et porteuses de projet, permettant une compréhension granulaire des défis et des opportunités liés au déploiement d'initiatives d'innovation réglementaire ([Figure 1](#)).

#### REVUE DES OUTILS RÉGLEMENTAIRES DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les documents produits par la Ville de Montréal et ses arrondissements ont été consultés afin de dégager comment les politiques et plans d'actions traitent de la réglementation dans les secteurs liés à la transition socio-écologique. La première phase de révision réglementaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie<sup>6</sup> ou encore les actions réglementaires mises de l'avant dans le Plan Climat 2020-2030<sup>7</sup>, sont des exemples d'initiatives qui mettent la réglementation au service de la transition socio-écologique.

Les apprentissages réalisés ont permis d'identifier certains leviers potentiels pour l'évolution des cadres et processus réglementaires, en soutien à l'innovation.

## Réglementer dans un contexte de changement, d'adaptation et d'incertitude

### LA TENSION ENTRE RÉGLEMENTATION ET INNOVATION

De manière générale, la réglementation implique les règles explicites et formelles qui contraignent les comportements et organisent les interactions. La réglementation implique certaines dimensions normatives qui confèrent des valeurs et des attentes par rapport à des rôles, des obligations, des droits et des responsabilités. La réglementation a aussi une dimension cognitive, notamment sous la forme de systèmes de croyances qui permettent de traiter l'information et d'orienter l'action.<sup>8</sup>

L'innovation quant à elle, et plus particulièrement l'innovation sociale est une « nouvelle idée, approche ou intervention [...] qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini ». <sup>9</sup> C'est une solution qui a « trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité [...] elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant ». <sup>10</sup>

L'innovation vient « repousser les frontières de la réglementation existante et ainsi avoir des répercussions importantes, mais inconnues [...] ». <sup>11</sup> L'innovation et la réglementation ont donc tendance à s'opposer. Dans cette idée de rupture avec l'existant, l'implantation de nouvelles idées, approches, ou interventions comportent un certain degré d'incertitude et de risque. Cette rupture est d'autant plus perceptible dans le cadre de grands bouleversements tels que la crise climatique ou l'accélération des avancées technologiques.

### LA NÉCESSITÉ D'ACCUEILLIR ET DE SOUTENIR L'INNOVATION

Les changements sans précédent, engendrés par ces bouleversements et la rapidité avec laquelle ceux-ci s'opèrent, créent un contexte où la réglementation en vigueur devient désuète par rapport aux nouveaux modes et impératifs du vivre-ensemble. La révision des cadres existants s'impose, avec l'objectif de s'adapter et de répondre aux nécessités de changement, en prenant soin de s'assurer de la pertinence de ces nouveaux cadres.

La nécessité de prendre ces décisions et de bâtir l'infrastructure collective permettant de naviguer dans un contexte d'incertitude est un défi constant pour les organismes de réglementation.<sup>12</sup> Dans ce contexte, l'innovation réglementaire vise une interrogation profonde de la façon dont la réglementation interagit avec l'innovation et avec la société, en soutien à sa transformation. Plutôt que de parler de déréglementation par défaut pour répondre à des intérêts principalement corporatifs, comme c'est souvent le cas, l'innovation réglementaire cherche à mettre de l'avant de nouvelles pratiques qui permettent de mieux accueillir et soutenir l'innovation.

## La Ville de Montréal et la transition

### LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES À L'ÉCHELLE LOCALE

Les municipalités sont des lieux d'activation des principes et des accords internationaux sur le climat. À l'échelle locale, les grandes orientations et cibles à atteindre dialoguent directement avec les désirs des citoyennes et citoyens et les enjeux du territoire qu'ils et elles habitent. Dans ce contexte, le monde municipal se mobilise pour la transition socio-écologique.<sup>13</sup> Les défis pluriels que soulève l'opérationnalisation locale de la lutte aux changements climatiques informent la mise sur pied d'une multitude de politiques publiques.

Pensons au Plan climat 2020-2030 qui « constitue l'un des outils prévus par la Ville de Montréal pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément à la One Planet Charter auquel elle souscrit. »<sup>14</sup> Ce Plan climat identifie 46 actions en lien notamment avec le verdissement des milieux de vie et l'accélération de l'adoption de modes de vie plus durables.

Le plan stratégique Montréal 2030 met également de l'avant la vision d'avenir de la Ville. Une des quatre grandes orientations de celle-ci concerne l'accélération de la transition écologique « en posant des gestes concrets pour réduire les GES, limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts, tout en rehaussant la résilience urbaine. La transition écologique nous invite à explorer de nouvelles façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux et sociaux. »<sup>15</sup>

### LA PERTINENCE D'UN LABORATOIRE ORIENTÉ SUR LES QUESTIONS RÉGLEMENTAIRES

Nous sommes donc à un moment clé pour imaginer de nouvelles approches de gouvernance publique municipale afin de permettre d'adapter, de soutenir et de stimuler les solutions climatiques à l'échelle des milieux de vie.

Le LICER oriente son action sur les potentiels de transformation et d'innovation réglementaire à l'échelle locale, soit celle des arrondissements, villes et régions.

**L'idée est simple : soutenir des projets d'innovation en lien avec la transition socio-écologique afin, d'une part, de revoir le contenu réglementaire en soutien aux solutions climatiques et, d'autre part, de réfléchir à de nouveaux processus de conception, d'implantation, de documentation et d'évaluation des règlements.**

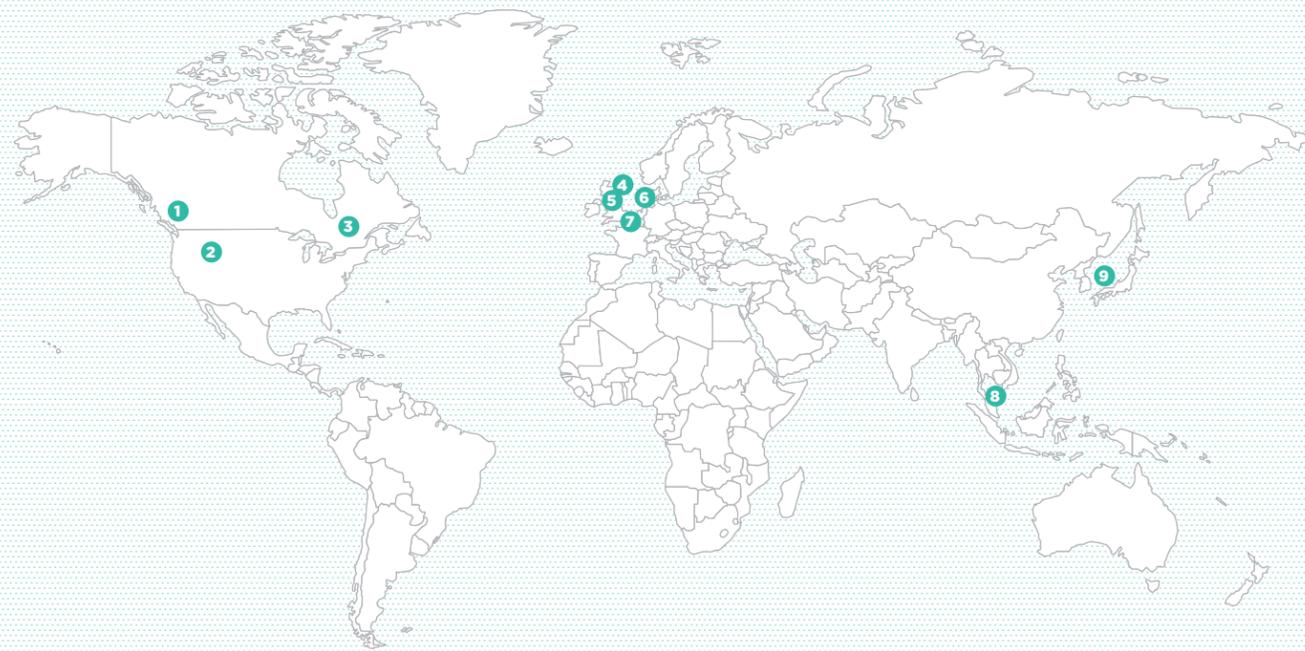
## La diversité des approches à l'innovation réglementaire

La pratique en émergence de l'innovation réglementaire comprend une diversité d'approches qui varient en termes d'objectifs poursuivis, de retombées potentielles et de

parties prenantes impliquées. L'innovation réglementaire comprend autant des innovations de contenu que de processus.

### Figure 1. L'émergence de pratiques d'innovation réglementaire à l'international

Plusieurs instances publiques et parapubliques s'intéressent à l'évolution du contenu et des processus réglementaires, en soutien à l'innovation.



1. **ReLaw**  
Canada
2. **Office of Regulatory Relief**  
États-Unis
3. **Innovation Sandboxes Project**  
Canada
4. **Ofgem's Innovation Link**  
Royaume-Uni
5. **ICO Regulatory Sandbox**  
Royaume-Uni

6. **Amsterdam CE Regulatory Dashboard**  
Pays-Bas
7. **Purpoz**  
France
8. **Regulatory Sandbox for Smart Energy Innovations**  
Singapour
9. **Hiroshima Sandbox**  
Japon

### DIAGNOSTIC DE L'ÉCOSYSTÈME RÉGLEMENTAIRE

Plusieurs approches recensées visent à rendre plus accessible la navigation de cadres législatifs complexes ou encore à rendre plus visible les bloquants potentiels au déploiement d'initiatives innovantes. L'objectif poursuivi est de vulgariser les contenus réglementaires ainsi que les processus associés (ex. demande de permis) afin d'accroître la capacité d'action des parties prenantes dans la mise en œuvre de projets innovants. (4 [Ofgem's Innovation Link](#))

### MÉCANISME FORMEL D'EXPÉRIMENTATION DANS UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Plusieurs approches recensées visent à formaliser un mécanisme d'expérimentation permettant de tester de nouvelles solutions en soutien à des initiatives innovantes qui rencontrent certains bloquants réglementaires au déploiement. En ce sens, l'expérimentation vise généralement à mettre à l'essai une nouvelle approche dans le but de générer des données probantes pouvant informer la conception ou la révision d'un cadre réglementaire. (3 [Innovation Sandboxes Project](#))

Différentes approches à l'expérimentation existent et comprennent en général les phases suivantes :

- Identifier les hypothèses ou les objectifs d'apprentissage
- Concevoir l'expérimentation et ses paramètres (ex. territoire, durée, modalités d'implantation, rôles et responsabilités des parties prenantes)
- Identifier les données à recueillir et la méthode de collecte des données
- Réaliser l'expérimentation
- Tirer les conclusions de l'expérimentation en lien avec les hypothèses ou les objectifs d'apprentissage formulés

### TRANSFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Bien que la plupart des approches d'innovation réglementaire visent à transformer les façons de réglementer, elles ne mènent pas nécessairement toutes à un changement de contenu ou de processus réglementaire. Les approches qui s'inscrivent dans la transformation réglementaire visent explicitement à réécrire ou modifier les lois ou règlements existants. (5 [ICO Regulatory Sandbox](#))

### ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES LÉGISLATIVES

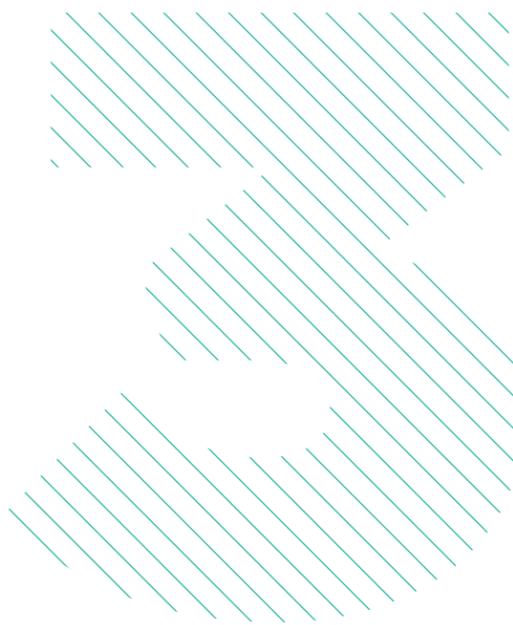
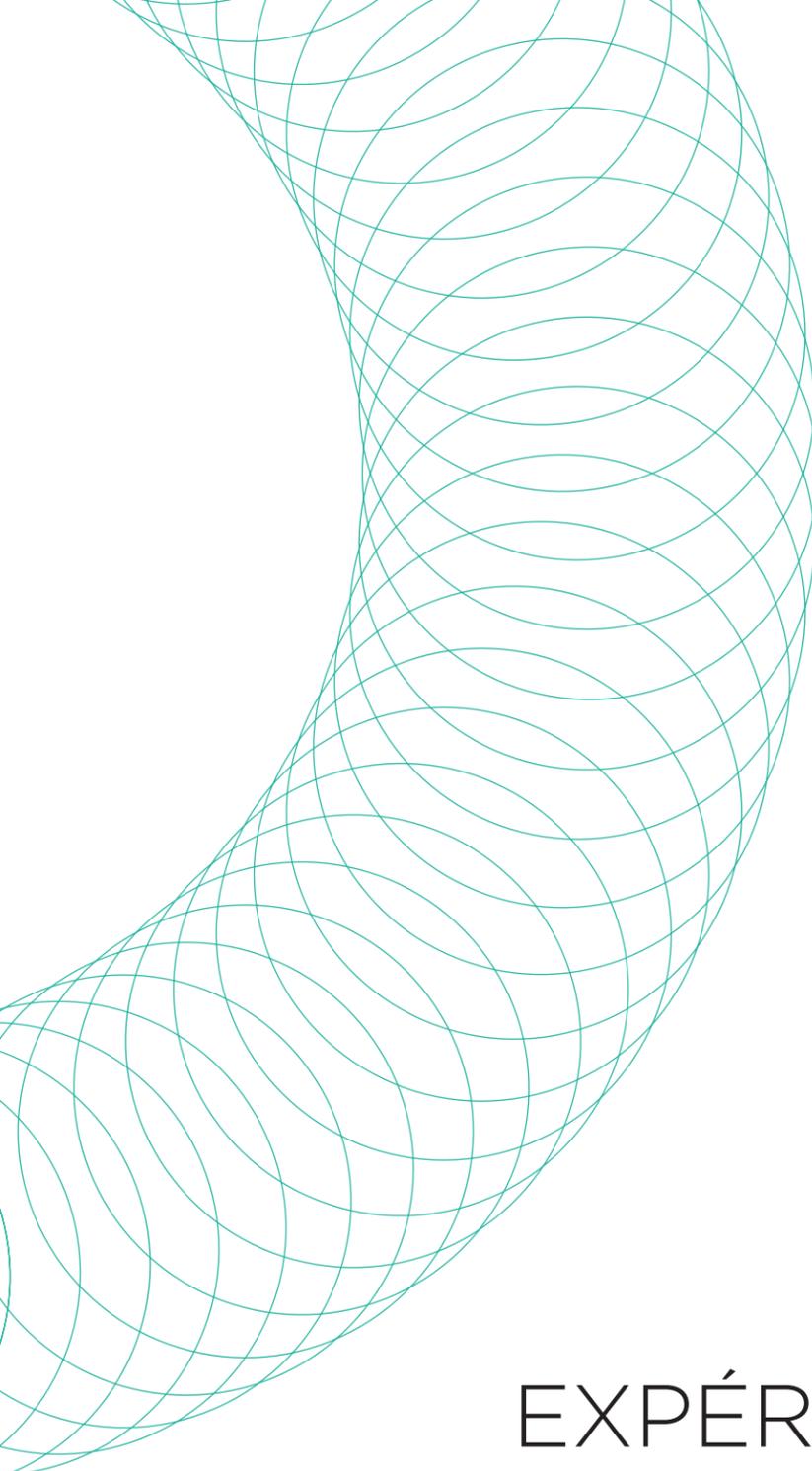
L'évolution des compétences législatives ou des cadres légaux vise à questionner le rôle des instances publiques dans la formulation et l'application des lois et règlements. Ces approches s'intéressent moins au contenu de la réglementation, mais elles tentent plutôt d'améliorer le partage des pouvoirs législatifs ou encore de réinterroger en profondeur les cadres législatifs, en lien avec les défis de notre époque. (1 [ReLaw](#))

### SOUTIEN AUX INNOVATRICES ET INNOVATEURS

Les approches d'innovation réglementaire répondent au besoin de soutien des innovatrices et innovateurs et des administrations publiques dans le déploiement de projets qui intègrent des dimensions législatives. Ces approches s'assurent de rassembler les parties prenantes essentielles à la réussite des projets et de mettre en place la structure de travail permettant une réelle collaboration et coconception des solutions à déployer. (3 [Innovation Sandboxes Project](#))

### MÉCANISME DE PARTICIPATION CITOYENNE

Certaines approches recensées réfléchissent à de nouveaux mécanismes de participation citoyenne à incorporer aux processus existants de révision et d'adoption réglementaire. Ces mécanismes visent à accroître la légitimité des règlements produits ainsi que leur pertinence, la société civile et les citoyennes et citoyens ayant l'opportunité d'amener un éclairage additionnel sur la façon dont de nouvelles pratiques pourraient être encadrées. (7 [Purpoz](#))



## Section 3.

# MONTRÉAL EN COMMUN : EXPÉRIMENTATION & TRANSFORMATION

### Méthodologie et activités

Le LICER a établi des collaborations étroites avec certains partenaires de Montréal en commun. Ces collaborations ont orienté les travaux du LICER sur des thématiques réglementaires spécifiques. Les apprentissages concernent la manière de mieux soutenir les innovations concrètes qui émanent du terrain, en lien avec la transformation des milieux de vie.

#### LES COLLABORATIONS ÉTABLIES AVEC LES PORTEURS DE PROJETS DE MONTRÉAL EN COMMUN

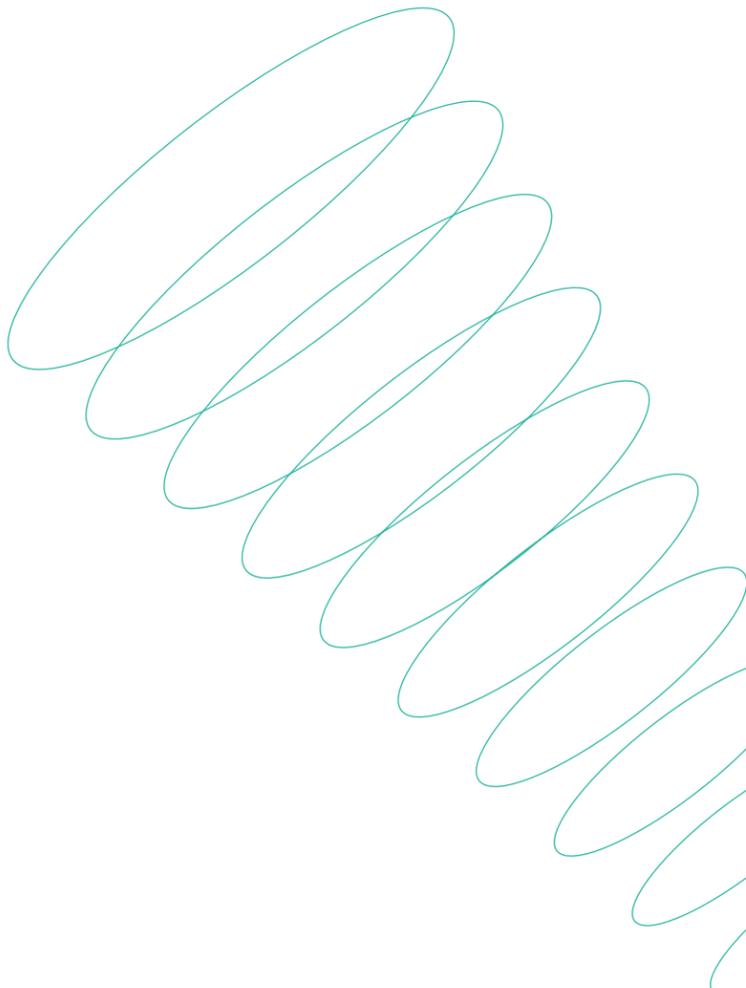
Le LICER a formalisé des collaborations avec les organismes Solon et le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) autour de projets qui proposent des transformations des milieux de vie, dans une perspective d'accès à l'alimentation ou de mobilité durable. Un travail conjoint a été entamé sur l'identification des facteurs réglementaires bloquants et facilitants au déploiement et sur l'élaboration d'expérimentations menées en conditions réelles venant tester l'intégration de nouvelles pratiques.

#### L'ANALYSE DE LA RÉGLEMENTATION PERTINENTE AUX PROJETS EN ALIMENTATION ET EN MOBILITÉ

La compréhension du contexte réglementaire dans lequel s'inscrivent les projets issus de Montréal de commun exige la revue de différents outils de planification et de réglementation, à plusieurs niveaux. L'équipe du LICER, en collaboration avec des étudiants et étudiantes de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), a documenté les spécificités réglementaires à l'échelle d'arrondissements ciblés, mais aussi les préoccupations transversales à l'échelle de la Ville. Le travail d'analyse de la réglementation a contribué à différents apprentissages sur la nature et le contenu de la réglementation en vigueur ainsi que sur les potentiels réels d'évolution des contenus réglementaires.

#### LES ENTRETIENS AVEC LES FONCTIONNAIRES

Des entretiens ont été menés avec un échantillon constitué de différents fonctionnaires d'arrondissements (conseiller et conseillère en aménagement, conseiller et conseillère en planification, agent et agente du cadre bâti). Six personnes ont été rencontrées, dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et d'Ahuntsic-Cartierville. Les entretiens ont permis d'aborder le développement de politiques en transition écologique, d'identifier les éléments qui favorisent et limitent la révision réglementaire dans chacun des arrondissements et d'aborder la place des citoyens et citoyennes dans les processus de modification réglementaire.



## Nouvelles pratiques, valeurs sociales et impératifs de changement

Les projets de Montréal en commun mettent de l'avant certaines transformations urbaines et sociales, qui visent l'amélioration des milieux de vie et s'inscrivent largement dans le contexte de la transition socio-écologique.

Ces projets sont donc le reflet d'aspirations collectives émergentes et de changements de paradigmes en matière d'occupation du territoire. À ce titre, les transformations proposées entrent en conflit avec certains cadres réglementaires existants (Figure 2).

Les projets de Montréal en commun permettent donc de questionner la pertinence des normes et valorisations sociales que les lois et règles en vigueur incarnent.

### LA DÉMOCRATISATION DE LA SERRE EN MILIEU URBAIN

Les projets de Montréal en commun souhaitent accroître l'accès des Montréalais et Montréalaises à une offre alimentaire locale et de qualité.

Cette volonté répond à certains constats, notamment sur la quantité et la qualité insuffisante d'aliments frais dans certains quartiers et aux hauts taux d'insécurité alimentaire recensés à l'échelle montréalaise (parmi les plus hauts au Canada).<sup>16</sup>

Certaines propositions œuvrent en ce sens, notamment celle du Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB), qui vise à démocratiser les pratiques d'agriculture urbaine à travers l'intégration de serres urbaines dans l'espace public et en milieu résidentiel.

Plusieurs arrondissements montréalais se sont déjà dotés de documents de planification qui visent à soutenir le déploiement de pratiques d'agriculture urbaine sur leur territoire. L'analyse de ces documents met en évidence deux volets de la pratique.

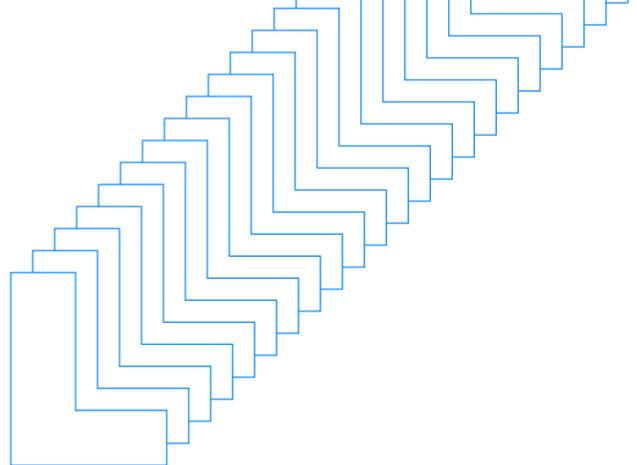
D'un côté, on s'intéresse à l'encadrement de la pratique commerciale et industrielle de l'agriculture urbaine. De l'autre, les arrondissements désirent voir apparaître des initiatives d'échelle collective ou communautaire.<sup>17</sup> La pratique de l'agriculture urbaine à l'échelle résidentielle demeure largement interdite, dans le sens où elle n'est pas explicitement permise dans la réglementation, bien que certains arrondissements soient tolérants à leur égard. Ainsi, les citoyens et citoyennes qui désirent installer une serre ou porter un projet de serre collective sont contraints entre autres par les règlements de zonage ainsi que de construction et doivent naviguer au sein d'un système d'approbation peu adapté à ce genre de structures dites « temporaires ».

Les tensions qui émergent entre la réglementation existante et la volonté de démocratiser les pratiques d'agriculture urbaine interrogent des cadres réglementaires qui interdisent ces pratiques sur la base de considérations qui ne sont pas toujours d'actualité. En effet, des enjeux de salubrité et de nuisance potentielle ont autrefois justifié l'expulsion des pratiques agricoles en milieu urbain, mais la transformation et l'évolution de ces mêmes pratiques justifient maintenant leur réintégration selon des modalités contemporaines. De plus, le potentiel d'intégration de ces structures sur l'espace résidentiel, par exemple en cours avant ou arrière, vient interroger certaines valorisations sociales. En effet, en Amérique du Nord, la cour avant dégagée et ordonnée représente un idéal de conformité, associé au statut social de la classe moyenne. Pourtant, ces espaces sous-utilisés regorgent de potentiels pour accueillir différents projets en lien avec la transition socio-écologique : agriculture urbaine, densification, économie du partage, renforcement du tissu social, etc.



Le 12 octobre 2021, le projet de serres hivernales porté par le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB), en partenariat avec le Carrefour solidaire Centre communautaire d'alimentation prend forme sur la Promenade des saveurs avec le montage des serres construites avec des abris de voitures.

Lisez à ce sujet l'actualité  
« Repenser des abris de voiture pour favoriser la sécurité alimentaire : un premier projet d'expérimentation réglementaire accompagné par le LICER »



**Figure 2. Tester la transformation des milieux de vie à travers des expérimentations réglementaires**

Les projets de Montréal en commun génèrent des réflexions sur l'évolution des lois et règlements en vigueur, en soutien à de nouvelles pratiques en mobilité et alimentation.

**LE RÉÉQUILIBRAGE DES FONCTIONS ET DES USAGES DE LA RUE**

Les projets de Montréal en commun souhaitent réduire l'usage des voitures et soutenir le développement de milieux de vie ayant une offre de services de proximité abondante et diversifiée, dans un contexte où la voiture demeure le mode de transport prédominant sur le territoire montréalais.<sup>18</sup> Ainsi, certains projets s'orientent autour de nouvelles propositions en matière de mobilité durable et d'offre de proximité. Le projet de Solon notamment, vise à expérimenter des processus d'appropriation d'espaces de stationnement sur rue pour divers usages alternatifs.

Le Projet de Ville (2021) mis de l'avant par le Service de l'urbanisme et de la mobilité reconnaît qu'en raison du monopole de la voiture et du stationnement, les résidents et résidentes ne peuvent profiter de la rue comme espace public.<sup>19</sup> Depuis le Plan de Transport (2008), la Ville de Montréal a adopté plusieurs politiques, plans stratégiques et plans d'action qui venaient affirmer la volonté de l'administration de réduire la dépendance à l'automobile.<sup>20</sup> Certaines mesures visent entre autres à favoriser le transport collectif et actif, à privilégier les divers modes de mobilité partagée et à assurer un partage plus équilibré du domaine public. La gestion intégrée du stationnement est un moyen d'y arriver, soit par la tarification, la réglementation ou en agissant sur la disponibilité et la réallocation

de la voirie, qui consiste à substituer un espace de la rue dédié à la voiture afin de l'utiliser pour un autre usage. La grande majorité de ces stratégies formelles de réallocation des stationnements vise principalement à aménager de nouveaux espaces de mobilité. Il devient alors pertinent de s'interroger sur les opportunités de cet espace public réapproprié.

Dans certains arrondissements, les espaces occupés par l'automobile accueillent déjà d'autres usages à différents moments de l'année, notamment les terrasses, les placotoirs et autres installations de mobilier urbain ou interventions de verdissement. La réglementation sur l'occupation du domaine public circonscrit les usages permis, la durée possible de l'occupation et les conditions d'accès (ex. processus de demande de permis, coûts et exigences en matière de responsabilité civile). Les projets de Montréal en commun, visent à amplifier les potentiels de réallocation notamment en élargissant le type d'usages permis, en visant leur pérennisation plutôt qu'un usage ponctuel ou saisonnier et en revalorisant le rôle des citoyennes et citoyens dans la conception, l'utilisation et la gestion de l'espace public.

Les tensions qui émergent s'articulent donc autour de la volonté de réduire la place accordée à la voiture, en soutenant de nouveaux usages portés par l'action citoyenne, et du caractère limitatif de la réglementation actuelle en matière d'occupation spontanée du domaine public.

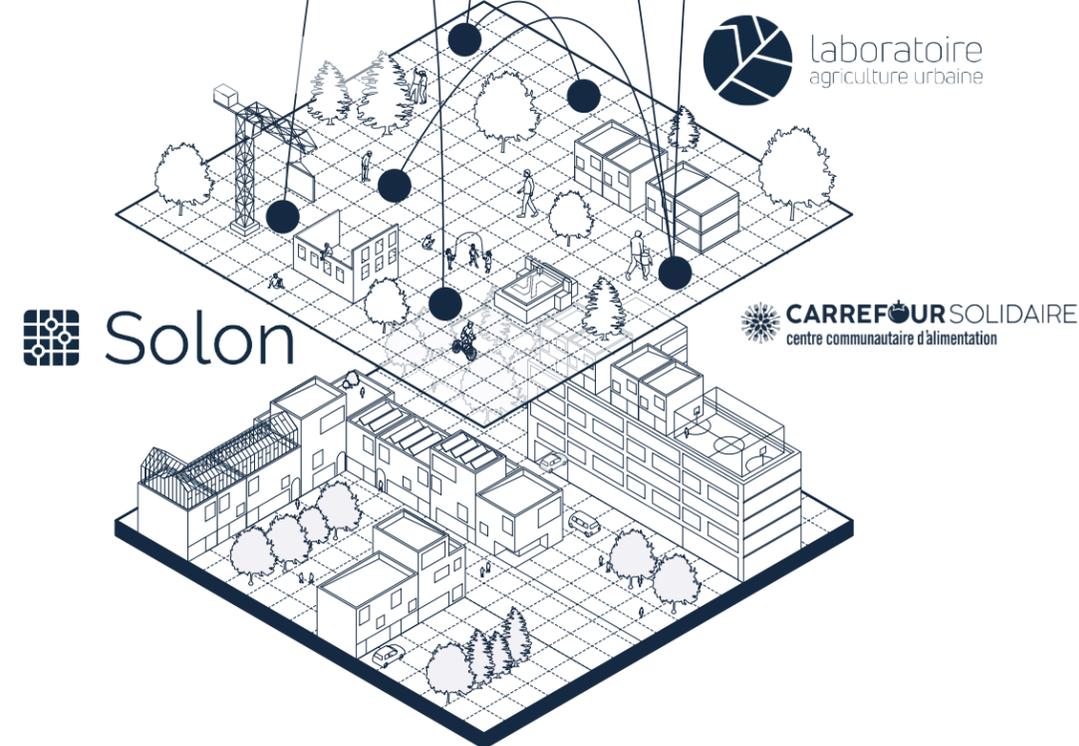
**EXPÉRIMENTATIONS RÉGLEMENTAIRES**

DÉMOCRATISER LA SERRE EN MILIEU URBAIN. RÉÉQUILIBRER LES FONCTIONS ET USAGES DE LA RUE.

**LOIS ET RÉGLEMENTS**

- Contrat d'approvisionnement
- Règlement de construction
- Usages agricoles
- Règlement d'urbanisme
- Mutualisation des infrastructures
- Règlement d'urbanisme — usages
- Occupation du domaine public
- Bâtiments accessoires
- Certificat d'occupation
- Réglementation, stationnement sur rue

**PROJETS DE MONTRÉAL EN COMMUN**



**TERRITOIRE**

## Intégrer l'expérimentation dans les modes de gouvernance municipaux

### L'EXPÉRIMENTATION COMME MÉCANISME DE GESTION DU CHANGEMENT

Les projets de Montréal en commun sont des cas concrets permettant de comprendre les défis de transition avec lesquels les administrations municipales doivent composer aujourd'hui. Plusieurs prennent la forme de projets pilotes, qui sont en quelque sorte devenus les mécanismes privilégiés par les arrondissements afin d'autoriser temporairement de nouvelles pratiques interdites autrement.<sup>21</sup>

En effet, avec l'émergence de nouvelles pratiques, vient la nécessité d'encadrement. Par contre, la meilleure approche à adopter pour faire évoluer la réglementation en soutien à ces nouvelles pratiques est rarement évidente.

Parmi les besoins de l'administration publique, celui de pouvoir tester de nouvelles façons de faire, avant de formaliser un nouvel encadrement réglementaire qui s'appliquerait de façon pérenne, est exprimé.<sup>22</sup> Ainsi, l'expérimentation, dans un contexte réglementaire, permettrait notamment de tester l'intégration de nouvelles pratiques, dans l'optique d'orienter l'évolution des cadres réglementaires en soutien à celles-ci.

L'expérimentation permettrait également d'évaluer le niveau d'adhésion citoyenne à une nouvelle pratique et les critères qui font varier cette adhésion, de comprendre les défis et opportunités associés à son intégration, et de gérer le changement de manière contrôlée et transparente. La diminution de risque est une conséquence clé de l'expérimentation, qui permet de tester un changement à petite échelle et en impliquant différentes parties prenantes dans la mise en œuvre.<sup>23</sup>

L'expérimentation peut se mener de manière conjointe entre l'administration publique et les porteurs et porteuses de projets innovants. C'est donc une approche d'essai-erreur qui ouvre une voie intermédiaire entre le statu quo (maintien et application de la réglementation en place) et le changement (par exemple, une nouvelle permissibilité sur des usages jusque-là proscrits).

Dans un contexte où l'intégration de nouvelles pratiques peut être un défi, l'expérimentation atténue la pression de devoir « tout savoir et prévoir » et permet alors d'imaginer de nouvelles stratégies.<sup>24</sup>

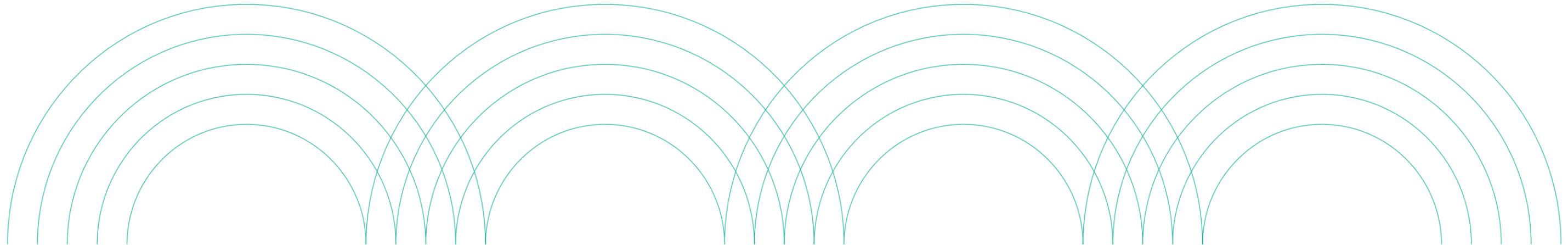
**L'expérimentation devient l'outil des innovateurs et innovatrices, mais surtout des administrations, afin de rendre visible les chemins de transition.**

### L'IMPORTANCE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation est une étape clé d'une démarche d'expérimentation, sans quoi l'impact de l'expérimentation est réduit. En effet, l'objectif de l'expérimentation est de générer des données probantes permettant de valider ou d'invalider certaines hypothèses de départ, de tirer des conclusions et de diffuser plus largement les apprentissages réalisés.<sup>25</sup>

Dans un contexte d'expérimentation autour de nouvelles pratiques, l'évaluation sert à informer la manière dont les cadres réglementaires doivent ou peuvent évoluer, en soutien à celles-ci. Le manque de ressources au sein des arrondissements qui limite actuellement la capacité d'évaluation de suivi des projets pilotes est un enjeu potentiel au déploiement d'expérimentations dans un contexte réglementaire.<sup>26</sup>

L'évaluation a un autre rôle à jouer : celui de mesurer l'impact des changements réglementaires, une fois ceux-ci effectués. Cette pratique est encore peu courante au sein des administrations municipales<sup>27</sup>, mais devient essentielle lorsque l'on parle de changements réglementaires en soutien à des objectifs de transition socio-écologique. En effet, lorsque l'on aborde la réglementation comme levier de changement, il devient impératif d'évaluer si, et comment, les mécanismes réglementaires développés répondent adéquatement aux objectifs.<sup>28</sup>



### **L'EXPÉRIMENTATION COMME OUTIL DE DIALOGUE ET DE COPRODUCTION**

Plusieurs organismes, ainsi que les citoyennes et citoyens contribuent déjà à la transition socio-écologique en développant une multitude de projets dans les communautés ou en exerçant de la pression auprès des élus et élues et de l'administration publique. Il semble toutefois impératif d'assurer un nouveau dialogue leur permettant de participer activement aux processus d'innovation réglementaire ; la réglementation n'est plus seulement un assemblage d'expertises techniques, mais bien l'affaire de toutes et de tous.<sup>29</sup>

Comme mentionné plus haut, la mise en place d'expérimentations terrains permet de générer des données probantes afin d'orienter la prise de décision. L'implication d'une multitude de parties prenantes (élus et élues, fonctionnaires, organismes communautaires, citoyennes et citoyens) dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des expérimentations contribue à la crédibilité, à la pertinence, à la transparence et à l'impact potentiel des solutions expérimentées.

Comme l'expérimentation se déroule dans des conditions réelles, elle permet également d'accorder de la visibilité à certaines pratiques afin de développer l'adhésion des parties prenantes, en plus de tester les potentiels d'intégration harmonieuse des transformations des milieux de vie qu'elle propose. L'objectif, en créant un dialogue autour d'objets d'expérimentation concrets, est d'atténuer les risques d'oppositions à des transformations qui seraient mal adaptées à leur contexte d'implantation ou impopulaires. Il existe un grand besoin de sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes (citoyennes et citoyens, société civile, administration publique, etc.) sur les transformations et actions nécessaires à la lutte aux changements climatiques.<sup>30</sup>

Pour stimuler la mobilisation, un véritable pouvoir d'action et d'influence doit être délégué à la société civile et aux citoyennes et citoyens, au-delà des processus consultatifs existants.

### **LA RÉFLEXION SUR LES ÉCHELLES ET LES DYNAMIQUES TERRITORIALES CONCERNÉES PAR LA RÉGLEMENTATION**

Repenser nos pratiques et nos habitudes dans un contexte de transition socio-écologique, revient non seulement à interroger nos lois et règlements, mais également leurs échelles d'application.

Les vastes défis de la crise climatique rendent aujourd'hui visible l'interconnexion des modes de vie et des territoires. Les projets de Montréal en commun visent, pour la plupart, à démocratiser certaines pratiques et à générer des impacts positifs à une échelle de proximité, mais aussi à stimuler une mise à l'échelle sur l'ensemble du territoire montréalais (voire à l'échelle régionale et provinciale). Qu'il s'agisse d'accroître l'offre d'aliments locaux ou encore de favoriser l'appropriation de l'espace public, ce n'est pas seulement la mise en place d'une initiative qui peut mettre en œuvre les transformations souhaitées des milieux de vie, mais bien les efforts additionnés d'une multitude de parties prenantes.

Les défis de la transition socio-écologique nécessitent donc d'alterner entre le local, le régional, le national et le planétaire. Cela nous amène à interroger les découpages territoriaux actuels qui sous-tendent la réglementation (espace public, propriété privée, arrondissement, etc.).

L'un des potentiels de l'expérimentation réglementaire est la possibilité de tester et de comparer des solutions de manière simultanée dans des territoires géographiques différents, dans la perspective de générer des changements à plusieurs échelles. La mutualisation des mécanismes de suivi, la mise en commun des apprentissages et la prise en compte des spécificités territoriales permettraient, à terme, de réfléchir à la collectivisation et la mise à l'échelle de nouvelles pratiques, pour maximiser leur impact.<sup>31</sup>

## *Section 4.*

# CONCLUSION : LE LICER COMME LEVIER DE CHANGEMENT

À l'échelle mondiale, plusieurs acteurs et actrices de changement se mobilisent pour mettre en place des systèmes régénérateurs plutôt qu'extracteurs ; des systèmes qui intègrent mieux la complexité du vivant et veillent à l'épanouissement des écosystèmes ainsi que de l'ensemble des humains et non-humains. Cette proposition n'est pas simple à opérationnaliser et sous-tend d'immenses chantiers pour tester et adapter les solutions de transition à la variété des contextes sociaux et territoriaux.

Si nous souhaitons réellement reprogrammer ces systèmes de la transition, il faut s'intéresser aux lois, règles et autres normes qui régissent notre relation au territoire. Les solutions de demain n'existent pas encore tout à fait, mais il faut s'assurer de créer un contexte réglementaire qui permette d'accueillir et de soutenir leur émergence.

Une des façons de contribuer à cette vision est de promouvoir l'expérimentation réglementaire comme une stratégie de collaboration et d'apprentissage collectif, et de développer une approche à la législation qui reconnaît l'incertitude de notre époque et qui écrit les règles en s'inspirant de tests réels et en apprenant des échecs comme des succès.

L'aspiration du LICER est de contribuer à cette proposition où le règlement n'est jamais une fin en soi, mais bien un outil en constant dialogue avec nos contextes évolutifs.

**Le LICER vise à consolider son rôle comme acteur de la mise en mouvement des mécanismes d'expérimentation, de valorisation et de diffusion des apprentissages réalisés.**

La collectivisation des enjeux et des solutions demeure au cœur de son approche. Afin de formaliser ces intentions et participer à la création d'une communauté d'intérêt et de pratique réglementaire, le LICER déploiera plusieurs activités au cours de l'année 2022, en lien avec la documentation et l'évaluation d'expérimentations terrains et avec l'intégration de la perspective citoyenne sur les transformations des milieux de vie.

## Références

1. Voir l'initiative [Civic Capital](#), présentée comme un « appel à l'action » pour constituer une communauté d'intérêt souhaitant développer les actifs civiques.
2. Légitimité est une initiative issue d'une série d'activités de recherche et d'échanges à travers le Canada visant à établir un réseau de laboratoires d'expérimentation réglementaire en milieu urbain. Voir le rapport : Fondation McConnell et Villes pour tous. (2019). [Légitimité : Pour un renouvellement urbain par la base \(Numéro 1\)](#).
3. Armstrong, Harry; Gorst, Chris; et Jen Rae. (2019). [Renewing regulation : Anticipatory regulation in an age of disruption](#). NESTA.
4. Nesta. (2019). [20 Tools for Innovation in Government](#).
5. Centre d'innovation en matière de réglementation & Nesta. (2020). [Trousse d'outils d'expérimentation pour les organismes de réglementation](#). Gouvernement du Canada.
6. Rosemont-La Petite-Patrie. (2021). [Rosemont-La Petite-Patrie réforme son règlement d'urbanisme](#). Projet Montréal.
7. Ville de Montréal. (2020). [Plan climat 2020-2030](#).
8. Geels, F. W. (2011). *The multi-level perspective on sustainability transitions: Responses to seven criticisms*. Environmental innovation and societal transitions. 1(1), 24-40.
9. Définition proposée par le Réseau Québécois en innovation sociale inspirée par celles de Camil Bouchard, du Centre de recherche sur les innovations sociales, du Stanford Center for Social Innovation et de The Young Foundation.
10. Centre d'innovation en matière de réglementation & Nesta. (2020). [Trousse d'outils d'expérimentation pour les organismes de réglementation](#). Gouvernement du Canada.
11. Ibid
12. Ibid
13. Les organisations connues telles que [C40](#) ou encore [Local Governments for Sustainability](#). Plus près de nous, nous pouvons souligner le Sommet résilience climat, piloté par l'[Union des municipalités du Québec](#) en mars 2019 ou encore le Programme Municipalités pour l'innovation climatique, piloté par la [Fédération Canadienne des Municipalités](#).
14. Ville de Montréal. (2020). [Plan climat 2020-2030](#), p.3
15. Ville de Montréal. (2020). [Planification stratégique Montréal 2030](#).
16. Tiré de la théorie du changement de Montréal en commun
17. MAPAQ. (2016). [Stratégie de soutien de l'agriculture urbaine : actions prioritaires en fonction des clientèles cibles \(de 2016-2017 à 2018-2019\)](#).
18. Tiré de la théorie du changement de Montréal en commun
19. Ville de Montréal. (2021). [Projet de ville : Vers un plan d'urbanisme et de mobilité](#).
20. Ville de Montréal. (2008). [Plan de transport](#).
21. Baril, Geneviève; Manrique Rueda, Gabriela; et Seguin, Pénélope. (2021). *Leviers et blocages aux changements réglementaires nécessaires à la transition écologique selon la perspective d'administrateurs publics à l'échelle des arrondissements de la Ville de Montréal : les exemples de Rosemont-La Petite-Patrie et d'Ahuntsic-Cartierville*. Cité-ID LivingLab. École nationale d'administration publique.
22. Centre d'innovation en matière de réglementation & Nesta. (2020). [Trousse d'outils d'expérimentation pour les organismes de réglementation](#). Gouvernement du Canada.
23. Armstrong, Harry; Gorst, Chris; et Jen Rae. (2019). [Renewing regulation : Anticipatory regulation in an age of disruption](#). NESTA.
24. Ibid
25. Baril, Geneviève; Manrique Rueda, Gabriela; et Seguin, Pénélope. (2021). *Leviers et blocages aux changements réglementaires nécessaires à la transition écologique selon la perspective d'administrateurs publics à l'échelle des arrondissements de la Ville de Montréal : les exemples de Rosemont-La Petite-Patrie et d'Ahuntsic-Cartierville*. Cité-ID LivingLab. École nationale d'administration publique.
26. Centre d'innovation en matière de réglementation & Nesta. (2020). [Trousse d'outils d'expérimentation pour les organismes de réglementation](#). Gouvernement du Canada.
27. Baril, Geneviève; Manrique Rueda, Gabriela; et Seguin, Pénélope. (2021). *Leviers et blocages aux changements réglementaires nécessaires à la transition écologique selon la perspective d'administrateurs publics à l'échelle des arrondissements de la Ville de Montréal : les exemples de Rosemont-La Petite-Patrie et d'Ahuntsic-Cartierville*. Cité-ID LivingLab. École nationale d'administration publique.
28. Ibid
29. Ibid
30. Ibid
31. Ibid



Pour en savoir plus :

**WWW.MIS.QUEBEC**  
**licer@mis.quebec**

